



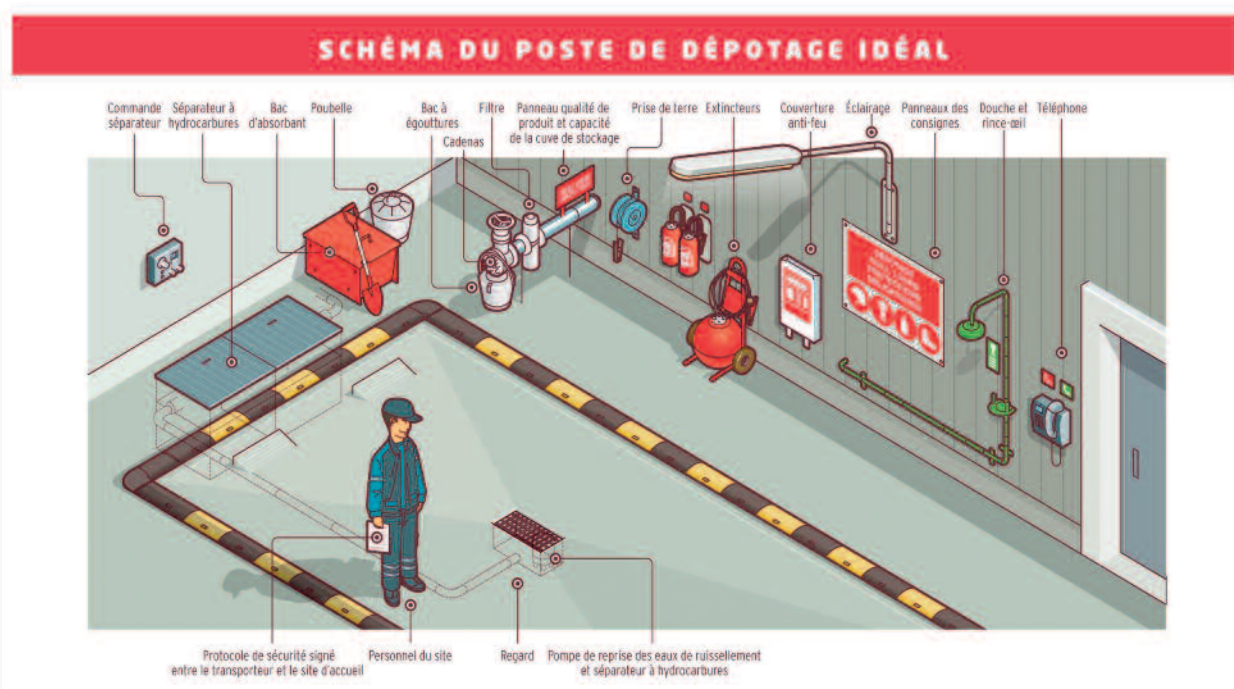
La présente fiche n'est pas exhaustive mais reprend les règles et recommandations essentielles à appliquer par le personnel du site en matière de sécurité, de prévention d'erreurs de dépotage et de qualité du stockage.

Les postes de déchargement et les installations de stockage de fiouls lourds doivent être conformes aux prescriptions réglementaires relatives aux installations classées. Ils font également l'objet de recommandations de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie).

## POSTE DE DEPOTAGE

### Sécurité

- Etablir un **protocole de sécurité** écrit entre le transporteur et l'entreprise dite «d'accueil» (obligatoire ; cf. Code du Travail, art. R.4515-1 et suivants).
- Etablir, matérialiser et baliser l'accès au poste de dépotage.
- Signaler de façon visible les **moyens de communication d'urgence** (téléphone, alarme, etc.).
- Disposer de **moyens d'extinction de première urgence** (extincteurs à mousse, poudre ou CO<sup>2</sup>).
- Afficher les **consignes de dépotage et les consignes de sécurité**.
- Equiper le poste de dépotage d'une **prise de terre**.
- Prévoir une **rétenction de la zone de dépotage** permettant de récupérer les épandages accidentels, notamment en cas de pente ou risque de pollution de zone sensible à proximité immédiate de la zone (route, cours d'eau, etc.).
- Disposer d'un **bac à produit absorbant** (minimum 100 l, avec couvercle rabattable et pelle).
- Procéder au déchargement de la citerne de préférence par gravité ou par aspiration à l'aide d'une pompe. Envisager le déchargement par pression additionnelle que lorsqu'il ne peut être effectué autrement et à condition que tout le matériel soit adapté à ce mode de déchargement.



## Prévention des erreurs de dépotage

- Mettre à disposition des chauffeurs les procédures de déchargement en vigueur sur le site.
- Identifier les bouches de dépotage et les cuves, et afficher la qualité des produits et la capacité des cuves.
- **S'assurer que le creux dans la cuve est suffisant** pour accueillir le volume de la livraison.
- Munir la bouche de dépotage d'un bouchon étanche cadencé.
- Dans la mesure du possible, prévoir un flexible de dépotage à demeure.

## STOCKAGE

### Sécurité

- Stocker les combustibles lourds exclusivement dans des réservoirs métalliques.
- Prévoir une **cuvette de rétention au niveau du bac de stockage** et veiller à la propreté de celle-ci.
- Disposer de **moyens d'extinction de première urgence** (extincteurs à mousse, poudre ou CO<sup>2</sup>).
- Prévoir un **indicateur de niveau et une alarme de niveau haut** pour prévenir tout débordement de bac suite à une erreur de jaugeage.
- Vérifier régulièrement le **bon fonctionnement de la jauge**.
- Contrôler régulièrement l'**état de propreté de l'évent du bac** (risque de destruction de bac suite à bouchage).
- **Effectuer le remplissage de la cuve en source**. Le remplissage en pluie peut provoquer la survenue de charges électrostatiques (risque d'étincelle et donc d'incendie).



### Qualité

- Installer un **filtre de dépotage** (de type «panier», maille recommandée : 1 mm).
- Effectuer le remplissage de la cuve en source pour une meilleure homogénéisation du produit (brassage).
- **Ne pas chauffer au-delà de 70 °C** (point d'éclair du fioul lourd), la température de réchauffage conseillée étant de 50 °C.
- **Calorifuger le bac** afin de limiter les déperditions thermiques et **maintenir ce calorifuge en bon état**.
- Procéder à une **purge régulière (tous les 6 mois) de l'eau du fond du bac** (risque de corrosion du pied de bac et/ou des serpentins de réchauffage par l'eau de condensation s'accumulant en fond du bac).
- Procéder à un **nettoyage du bac de stockage tous les 10 ans** afin d'éliminer les éventuels dépôts en fond de bac et de procéder au contrôle de l'état du bac et des serpentins de réchauffage.